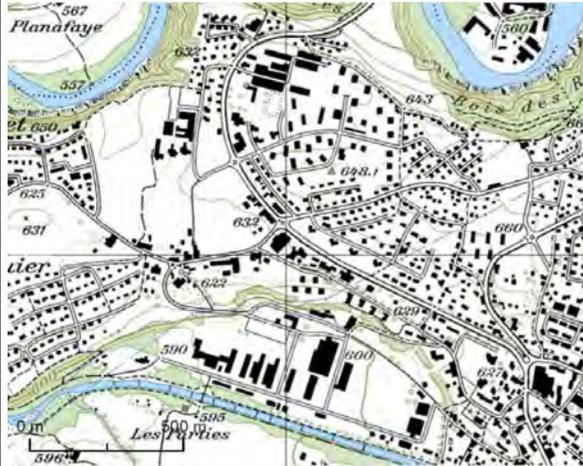
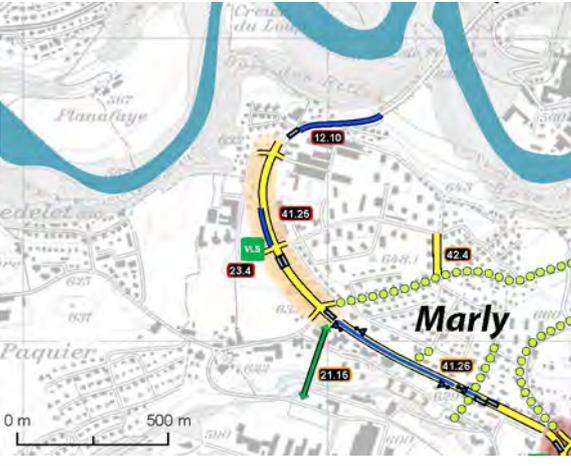


Mesure 41.22	Réaménagement de la traversée de Marly - Grand-Pré	Coût : 2'887'000 CHF
		
<p>Description de la mesure :</p> <p>La requalification de la traversée de Marly Grand-Pré et la valorisation de la centralité villageoise (centralité d'agglomération, concept territorial global, figure 7) est obtenue par la réalisation d'un aménagement de type VALTRALOC, profitable aux circulations mobilités douces (bandes cyclables, traversée piétonne sécurisée, etc.) et transports publics. Les aménagements spécifiques aux transports publics comprennent la réalisation d'arrêts sur chaussée à "Grand-Pré" dans les deux directions et à "Jonction" en direction de Fribourg (actuellement en encoche). Les arrêts sur chaussée en direction de Fribourg permettent aux TP de rester en tête de colonne entre le système d'écluse en aval (mesure 41.23) et la voie bus en amont (mesure 11.10).</p> <p>Le réaménagement de cette séquence de la traversée de Marly Grand-Pré est à mettre en lien avec les mesures de voie bus prises en direction du boulevard de Pérolles (mesure 11.10), des aménagements en amont pour la priorisation des TP (mesure 41.23). En matière de mobilité douce, dans le but d'améliorer l'accès à la centralité et aux TP, ces aménagements sont à coordonner avec la réalisation de la liaison MD en direction de la zone d'activités de la Papeterie (mesure 21.14) et de l'itinéraire alternatif de mobilité douce reliant les deux centralités villageoises.</p>		
<p>Instances concernées :</p> <p>Canton de Fribourg (SPC et STE) ; Agglomération : Commune de Marly ; tpf</p> <p>Instance responsable : Canton de Fribourg (SPC)</p>		
<p>Priorité :</p> <p><input type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C</p> <p>Argument principal pour la priorisation : La traversée de Marly Grand-Pré se situe sur une pénétrante d'agglomération supportant des charges de trafic élevées. Elle nécessite donc un traitement qualitatif de ses aménagements et services afin d'augmenter son attractivité et de lui donner le statut qu'elle mérite en tant que centralité d'agglomération. Cette mesure permet également d'améliorer de manière directe les conditions de progression des transports publics de l'axe fort TP de la "vie publique", à la base d'une offre attractive du réseau TP de l'agglomération.</p>		
<p>Echéancier de réalisation : Moyen terme (2019-2022)</p>		

